

Concertation réglementaire et volontaire



CONTEXTE

Tout projet d'aménagement, d'infrastructure, industriel ou d'urbanisme (ZAC, opération urbaine, implantation ICPE...) ayant des conséquences sur l'environnement et le cadre de vie doit faire l'objet d'une concertation avec les parties prenantes locales voire un large public. Le cadre réglementaire en prévoit certaines conditions. Fonder des choix sur un dialogue préalable de qualité améliore la perception du territoire qu'a le porteur de projet et rend les projets plus robustes. Il est désormais attendu des maîtres d'ouvrages une ouverture et un savoir-faire qui garantissent l'efficacité de ces démarches et leur proportionnalité non seulement à leurs propres enjeux mais aussi à ceux des acteurs locaux.

PRÉREQUIS

Une responsabilité professionnelle impliquant la conduite de relations avec les parties prenantes territoriales et le public.

A L'ISSUE DU STAGE, LES PARTICIPANTS

SERONT EN MESURE DE :

- S'appuyer sur les textes de référence pour déterminer s'il convient de prévoir une concertation réglementaire ou volontaire
- Evaluer une première série de risques et opportunités d'une phase de concertation
- Anticiper le délai de préparation d'une concertation
- Concevoir les principes d'un dispositif adapté au contexte du projet
- Constituer un groupe de travail interne susceptible de contribuer à la définition et à l'organisation de la démarche
- Décider de l'opportunité de recourir à un AMO spécialisé
- Présenter un dispositif à leur hiérarchie, à l'oral comme à l'écrit

INTERVENANTS

Claude CHARDONNET, 30 ans d'expérience et Marion SIVY 10 ans d'expérience au sein du cabinet C&S Conseils, en accompagnement d'équipes projet en débat public, concertation, enquête publique, mesures compensatoires, suivi des engagements.

DATE ET LIEU

17 et 18 novembre 2020
Paris

PUBLIC

Managers ou responsables de projet, responsable ou chargé-e de communication ou de concertation. Issus de tous les domaines de projet (transports, aménagement, énergie, industrie...), entreprises, administrations (Etat/Collectivités), établissements publics, SEM etc.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés
- Témoignages
- Mises en situation
- Débriefing

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Mini-Maxi : 7-15

COÛT DE LA FORMATION

1200 € HT/participant (déjeuners inclus)

Concertation réglementaire et volontaire



Journée 1 – Les fondamentaux : principes, écueils et facteurs de réussite

- 9h00** Accueil
- 9h30** Introduction de la session - Présentation des participants, de leurs expériences, difficultés et attentes
- 10h00** Présentation des principes, écueils et facteurs de réussite, assortis d'exemples :
 - Les textes de référence sur la participation du public : code de l'environnement, code de l'urbanisme, charte de la participation
 - Retours d'expériences : risques, opportunités, écueils et facteurs de réussite d'une concertation
 - Outils méthodologiques : étude de contexte – analyse territoriale, cartographie d'acteurs, stratégie de concertation, modalités de concertation et supports de communication (présentiels-numériques)
 - Modalités de mise en œuvre : organisation de la concertation au sein de la maîtrise d'ouvrage, rôle de l'assistant maître d'ouvrage en concertation
 - Echanges Intervenants/Participants
- 12h30** Pause déjeuner
- 14h00** Témoignages et retours d'expériences : repères en termes d'attitudes
 - Témoignages de deux porte-paroles de maîtres d'ouvrage en concertation
 - Les réunions publiques : se préparer à aborder des situations conflictuelles
- 17h00** Synthèse des acquis partiels – Récapitulatif des principaux points d'attention
- 17h30** Fin de la première journée



Journée 2 – Cas pratique : concevoir un dispositif efficace et proportionné aux enjeux

- 8h30** Accueil
- 9h00** Présentation du cas pratique et de la consigne : *le projet doit faire l'objet d'une concertation, vous disposez d'éléments de contexte que vous devez analyser et à partir desquels vous proposez un dispositif de concertation à votre décisionnaire, en le justifiant.*
- 9h30** Atelier pratique en 3 sous-groupes de travail pour préparer une recommandation composée des volets suivants :
 - Analyse de contexte, publics concernés, objectifs de sortie de la concertation, thématiques, modalités et supports, calendrier
- 12h30** Pause déjeuner
- 14h00** Mise en situation
 - Chaque sous-groupe défend son approche devant le décideur fictif
 - Echanges intervenants/participants
- 16h45** Synthèse des acquis – Feuille de route
- 17h30** Evaluation et fin de la formation